



## **Commune d'Eysins**

Préavis municipal n°23/24

Au Conseil communal

**Demande d'un crédit de CHF 105'000.- pour l'installation et la fourniture de l'affichage frontal numérique (ANF) dans les salles de classes de l'école d'Eysins**

**Déléguée municipale :**

**Madame Eveline Othenin-Girard, Municipale**

Eysins, le 12.02.2024

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers Communaux,

## 1. PREAMBULE

À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires du 29 avril 2020, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a adressé aux Communes et Associations scolaires intercommunales un courrier daté du 8 janvier 2021 relevant la nécessité de procéder à l'installation d'équipements d'affichage numérique frontal (ci-après ANF).

Par son courrier du 22 juin 2021, la Conseillère d'Etat, Mme Cesla Amarelle, alors cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, nous a informés sur le déploiement de l'éducation numérique dans les établissements de la scolarité obligatoire. Elle a par ailleurs donné quelques précisions concernant la standardisation des équipements informatiques, la répartition des coûts ainsi que les modalités de commande de ces équipements.

Ces différentes informations découlent de l'accord trouvé au printemps 2020 avec l'Union des Communes Vaudoise (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV).

L'éducation numérique repose notamment sur la fourniture et l'installation de quatre éléments d'équipements nécessaires et complémentaires :

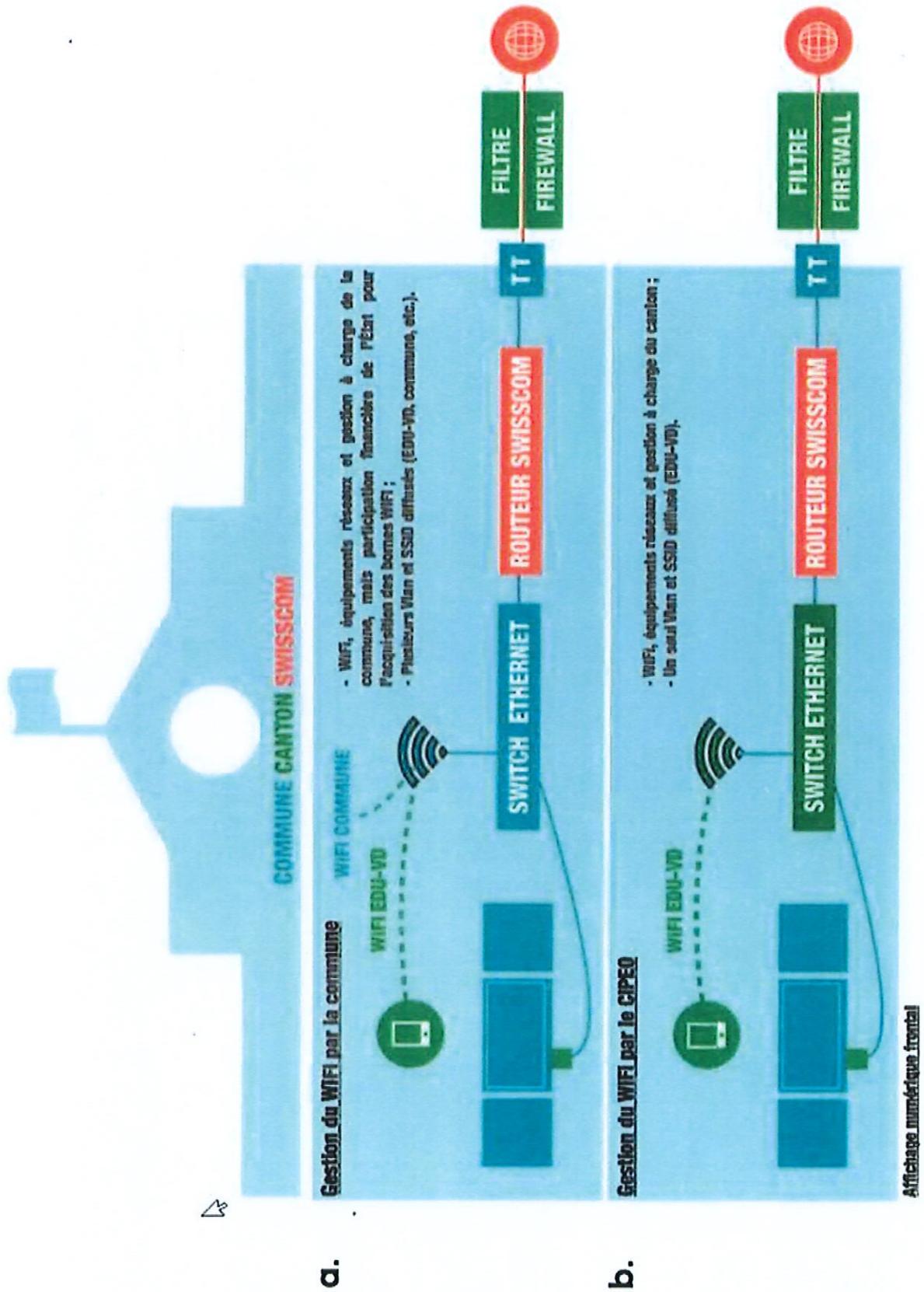
- les affichages numériques frontaux (ANF) ;
- les boîtiers de diffusion vidéo et sonore sans fil ;
- les équipements individuels (tablettes) ;
- les antennes wifi.

Le fonctionnement de ces équipements ne va pas sans le déploiement d'un réseau de câbles informatiques destinés à véhiculer les flux de données vers les locaux d'enseignement concernés. Une alimentation électrique (230V) de ces équipements est également à installer.

## 2. DESCRIPTIF DU PROJET

### ***2.1. Principe de gestion du réseau informatique***

A ce jour, le réseau est exploité par le Canton. N'ayant pas l'intérêt d'une exploitation de ce réseau à l'usage de la Commune, une fois celui-ci installé, le choix de la Municipalité a été de confier sa gestion au Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO), voir lettre **b.** ci-dessous :



Principe de gestion des réseaux informatiques exploités communément par les communes et le Canton (a.) vs le Canton seul (b.)

## 2.2. Descriptif des travaux

Les travaux à prévoir dans chaque salle de classe sont la dépose du tableau noir existant, ainsi que la pose du nouveau châssis ou la modification du châssis existant pour les plus récents. Au préalable une modification des câbles réseau et des prises secteur est à effectuer selon la configuration des locaux suivants :

- 1<sup>er</sup> étage : 5 salles de classes (tableaux fixe) ;
- 2<sup>ème</sup> étage : 2 salles de classes (tableaux fixe), 1 bibliothèque + 1 salle d'appuis se partagerons un écran mobile ;
- Annexe bâtiment du Molard : 2 salles de classes (tableaux fixe).

## 2.3. Modalités de fixation des ANF

Neuf ANF remplaceront les tableaux noirs actuels.

Il sera possible sur certains modèles de remplacer les surfaces d'écriture du panneau central par un ANF en conservant la structure mécanique. Pour les modèles plus anciens leur conception ne permet pas ce système et la totalité du tableau y compris sa structure devra être remplacée.



**ANF intégré à un tableau** (dimensions du tableau : 200/400 cm x 120 cm)  
Ecran ANF PROMETHEAN ActivPanel 4K V9 Vaud 86" (diagonale : 218 cm)

Un support mobile individuel avec ANF est également prévu pour les locaux où une installation fixe n'est pas souhaitée (salle de LIRI (Soutien scolaire) et bibliothèque).



**ANF avec support mobile**

### 3. ASPECTS FINANCIERS

#### 3.1. Répartition des coûts d'installation

Pour mémoire, l'article 6 du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) stipule que :

1. Le département fixe les standards d'affichage numérique minimaux en lien avec les objectifs pédagogiques ;
2. L'affichage numérique est à charge des communes pour un forfait de CHF 2'500.00 au Maximum ;
3. Le montant du forfait est réexaminé au début de chaque législature par une délégation paritaire État-Communes.

Ainsi, la répartition des coûts est prévue de la manière suivante :

- Equipements et services pris en charge par le Canton
  - les boîtiers de diffusion vidéo et sonore sans fil ;
  - les équipements individuels (tablettes) ;
  - les antennes wifi ;
  - les services d'entretien et de dépannage des ANF sur 8 ans.
- Equipements à charge des communes
  - l'affichage numérique frontal ;
  - le câblage informatique ;
  - l'alimentation électrique.

### 3.2. Coût des travaux

Le coût des travaux projetés, basés sur les devis des entreprises mandatées pour leur réalisation sera dès la clôture de ce préavis pris en compte par l'AEE dans la location de nos salles de classe. Il se résume de la manière suivante :

Descriptif des prestations	Nb	Prix unité	Montant (CHF)
Electricité 1er étage			9 742.00
Electricité 2ème étage			20 067.00
Rack armoire de brassage + 3 prises informatique salle des maîtres			1 907.00
Electricité salles Molard			3 039.00
<b>Total installation électricité</b>			<b>34 755.00</b>
Avec la remise de 5%			33 017.25
TVA 8,1%			35 691.65 <b>35 691.65</b>
Tableaux à transformer avec mécanisme acier	3	2'900	8 700.00
Adaptation tableau avec mécanisme aluminium	2	2'160	4 320.00
Tableau complet hunziker-proline	4	3'993.00	15 972.00
Support écran mobile pour écran 86" + plaque de montage			1 629.00
Evacuation complète, tri et recyclage	4	590.00	2 360.00
Réception et montage ANF envoyé par le Canton	10	400.00	4 000.00
Faces tableaux lignées	20	80.00	1 600.00
<b>Total installation ANF</b>			<b>38 581.00</b>
TVA 8,1%			41 706.06 <b>41 706.06</b>
Ecrans ANF 86" à commander au Canton	10	2 260.00	22 600.00
Petits travaux de menuiserie (étagère câbles + porte accès switch)			230.00
Divers et imprévus			4 770.00
<b>Total écrans TTC et imprévus</b>			<b>27 600.00 27 600.00</b>
<b>TOTAL DES COÛTS FINAL</b>			<b>104 997.71</b>
Arrondi			<b>105 000.00</b>

### 3.3. Durée d'amortissement

La durée d'amortissement est fixée à 10 ans maximum.

### PLANIFICATION

Ces travaux devant être effectués quand l'école est vide, le début des travaux d'électricité pourra se faire pendant les vacances de Pâques et les finalisations pendant les vacances d'été. L'installation des ANF, quant à elle, pourra se faire durant le dernier trimestre 2024.

## ASPECTS LIES AU DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

L'installation des affichages numériques frontaux permettra à l'établissement scolaire E. de Portes d'évoluer vers des méthodes d'enseignement actuelles et ainsi de respecter la directive N° 184 du DFJC (Département de la formation de la jeunesse et de la culture). La modernisation des salles de classe apportera au corps enseignant des outils numériques de dernière génération qui permettront de contribuer à la modernisation du système éducatif vaudois.

## SYNTHESE

Les méthodes d'enseignement ont passablement évolué avec les années et requièrent aujourd'hui des outils de travail adaptés, plus conviviaux, plus rapides, plus variés et bien-sûr, plus efficaces. Répondant à ces critères, le système d'affichage numérique frontal est en cours d'installation dans les établissements scolaires vaudois. Les négociations conduites par les services cantonaux avec le fournisseur des ANF ont permis de diminuer le coût unitaire de ces équipements, du moment que tous les établissements scolaires en seront dotés. Il est donc important que notre association intercommunale poursuive sa politique d'investissement et de modernisation menée jusqu'ici, en cohérence avec les autres associations intercommunales et le Canton.

## 4. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Eysins,

- vu le préavis municipal n°23/24 concernant la demande de crédit de CHF 105'000.- pour l'installation et la fourniture de l'affichage frontal numérique (ANF) dans les classes de l'établissement de l'Ecole d'Eysins
- ouï le rapport de la commission ad hoc  
le rapport de la commission des finances
- attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'autoriser l'installation des tableaux numérique frontaux
2. d'autoriser le financement de ces travaux par la trésorerie courante ou le recours à l'emprunt.

Ainsi délibéré par la Municipalité d'Eysins dans sa séance du 12 février 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic La Secrétaire

  
M-C Pertusio

  
S. Brouet